Nations Unies A/65/139*

Assemblée générale

Distr. générale
16 juillet 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 100 e) de l'ordre du jour provisoire**
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période allant de juillet 2009 à juin 2010.

Durant la période considérée, à la demande des États Membres, le Centre régional a centré ses activités sur la fourniture d'assistance dans la lutte contre une des plus graves menaces pesant sur la sécurité publique et le développement dans la région : le trafic illicite d'armes à feu. Le Centre a réussi à se créer une niche en tant que pourvoyeur clef d'initiatives ciblées de renforcement des capacités visant à aider les responsables de l'application des lois dans leurs efforts tendant à lutter contre le trafic illicite d'armes à feu.

Dans son approche globale comme dans ses programmes d'assistance sous-régionaux, le Centre fournit également une aide technique pour la gestion des stocks d'armes ainsi qu'un soutien juridique et en matière d'élaboration de politiques aux autorités nationales responsables du contrôle des armes à feu. En outre, grâce à ses activités de sensibilisation et de communication, il continue à fournir aux États Membres un appui fonctionnel dans la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

* Nouveau tirage pour raisons techniques le 13 septembre 2010.
** A/65/150.

10-45476 (F) 130910 140910

Merci de recycler

Au cours de la période considérée, le Centre a reçu du budget ordinaire un financement pour deux fonctionnaires et pour les dépenses de fonctionnement de base. Or, si cette importante contribution a permis de renforcer et de stabiliser les activités du Centre, celui-ci continue de dépendre exclusivement de fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre des activités relatives aux programmes demandées par les États Membres. Le soutien politique et financier des donateurs demeure indispensable au fonctionnement et aux activités du Centre. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les autres partenaires qui ont soutenu le Centre, son fonctionnement et ses programmes par des contributions en espèces ou en nature.

Table des matières

Page

I. Introduction 4

II. Fonctionnement et mandat 4

III. Principaux domaines d'activité 4

A. Sécurité publique 5

1. Contexte régional 5

2. Coordination à l'échelon national et international des services chargés de l'application des lois 5

3. Approche multisectorielle de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu 7

4. Législation nationale et instruments mondiaux et régionaux 8

5. Synergies avec les organisations sous-régionales 8

6. Plans d'action pour le contrôle des frontières 9

7. Destruction des armes et gestion des stocks d'armes dans les Caraïbes 9

8. Partenariats pour de nouvelles méthodes de recherche 10

B. Actions de sensibilisation et de communication 11

1. Le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001) 11

2. Mesures de confiance par la transparence à l'échelon régional 12

3. Armes de destruction massive (résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité) 13

4. Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération 13

IV. Effectif, financement et administration 13

A. Financement 13

B. Effectif et administration 15

V. Conclusion 15

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2009 17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/60, l'Assemblée générale a réaffirmé son appui résolu au rôle que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes joue en faveur des activités menées par l'Organisation des Nations Unies au niveau régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement parmi ses États Membres et a encouragé le Centre régional à développer encore ses activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants de la paix, du désarmement et du développement. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-cinquième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport fait suite à cette demande et couvre les activités du Centre pour la période allant de juillet 2009 à juin 2010. On trouvera à l'annexe l'état financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour l'année 2009.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a son siège à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les autres efforts qu'ils font en vue de mener une action de paix et de désarmement et promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Seule entité régionale des Nations Unies chargée des questions de paix et de désarmement dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Centre aide les États Membres dans leurs efforts en vue de mettre en œuvre efficacement les engagements qui leur incombent au titre de divers instruments mondiaux, régionaux et sous-régionaux. Il vise à renforcer les capacités des États Membres et à leur fournir des conseils et une aide techniques et pratiques pour l'avènement d'une paix et d'une sécurité durables.

5. Au cours de la période considérée, le nombre de demandes de la part des États Membres et des organisations régionales s'est accru, ce qui témoigne de la confiance croissante placée dans l'efficacité du Centre et de la reconnaissance de son rôle dans la région.

6. Dans le cadre de son programme de sécurité publique, le Centre a continué de fournir aux États Membres – notamment aux responsables de l'application des lois, aux décideurs politiques et aux législateurs – une assistance en matière de destruction des armes à feu illicites et aidé les organisations régionales à traiter de façon plus efficace les problèmes de sécurité publique.

7. En réponse à des demandes d'assistance des États Membres et d'autres parties prenantes, le Centre a pu offrir ses connaissances spécialisées aussi bien aux États qu'aux organisations régionales, s'agissant de chaque composante de leurs programmes respectifs en matière de sécurité publique, depuis l'aide juridique et en

matière d'élaboration de politiques jusqu'à des orientations pour le renforcement des capacités interinstitutionnelles, en passant par la gestion des stocks d'armes et la sécurité des frontières.

8. Les contributions volontaires de donateurs ont joué un rôle décisif pour permettre au Centre de mener à bien ces activités au cours de la période concernée.

A. Sécurité publique

1. Contexte régional

9. L'Amérique latine et les Caraïbes sont une des régions les plus touchées par la violence armée. Le trafic illicite d'armes à feu et les usages abusifs de celles-ci constituent de grands défis pour la sécurité publique dans la région. Le nombre d'armes à feu en circulation y est estimé entre 45 millions et 80 millions[1]. Plus de 40 % des homicides par arme à feu recensés dans le monde sont commis en Amérique latine, qui ne représente pourtant qu'à peine plus de 10 % de la population mondiale. Selon le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Amérique centrale est devenue la région ayant le plus haut niveau de criminalité de droit commun au monde, avec environ 79 000 personnes assassinées au cours des six dernières années. Dans la région andine, quelque 216 000 armes légères provenant de surplus militaires seraient actuellement en circulation[2]; dans les Caraïbes, plus de 70 % des morts violentes résultent de tirs d'arme à feu[3]. On estime qu'il existe en Amérique latine 2,5 millions de vigiles privés, dont la moitié seulement sont enregistrés par les autorités[4].

10. En réponse aux demandes d'assistance des États Membres dans la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, le Centre a mis en œuvre des programmes d'assistance sous-régionaux complets, centrés sur le développement des compétences, l'assistance technique ainsi que les efforts de communication et de sensibilisation sur le thème de l'amélioration de la sécurité publique.

2. Coordination à l'échelon national et international des services chargés de l'application des lois

11. En matière d'amélioration de la sécurité publique, la clef du succès réside dans l'ensemble du personnel chargé de l'application des lois, qui est en première ligne et sur le terrain dans le contrôle des transferts légaux d'armes à feu et dans la prévention du trafic illicite. Le Centre considère que ses cours de formation visant à développer les compétences en matière d'application des lois constituent sa contribution de loin la plus importante à l'amélioration de la sécurité publique dans la région. Grâce au seul soutien de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, il a mis au point la deuxième édition du manuel « Training the Trainers » intitulée *Inter-institutional Course on Combating Illicit Firearms*

---

[1] *Small Arms Survey 2009: Shadows of War* (Cambridge, Cambridge University Press, 2009).

[2] Ibid.

[3] Voir *The Ninth United Nations Survey on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems (2003-2004)* disponible à l'adresse http://www.unodc.org/unodc/en/data-and-analysis/Ninth-United-Nations-Survey-On-Crime-Trends-and-the-Operations-of-Criminal-Justice-Systems.html.

[4] Arias, Patricia, *Seguridad Privada en América Latina: el lucro y los dilemas de una regulación deficitaria* (Santiago, FLACSO, Chile, 2009).

Trafficking. Pour établir le contenu et les modalités de présentation de cet ouvrage, le Centre a pris conseil d'un groupe éclectique d'experts en armes légères et de petit calibre. Il a également entrepris une étude d'impact de 14 des 45 cours déjà dispensés dans la région, ce qui a mis en lumière d'importants enseignements et pratiques optimales, notamment le fait que ce cours de 10 jours (7 jours de théorie et 3 jours de pratique) demeure le plus complet consacré aux armes légères et de petit calibre dans la région et comble un vide important en matière de formation.

12. À la suite de cette évaluation, le manuel de formation a été révisé en accordant une plus grande importance à l'information technique sur les armes à feu, les munitions et les explosifs, ainsi qu'aux outils pratiques innovants de marquage et de traçage, notamment un outil portable servant à déterminer le calibre des munitions, utile sur le terrain à la police et aux enquêteurs judiciaires. Le manuel offre également une nouvelle section consacrée à la gestion des stocks et à la destruction des armes à feu comme méthodes de prévention du détournement vers les marchés illicites, et d'amélioration de la transparence, de la vérification et du contrôle par les agents de l'État. Surtout, il a mis en avant les thèmes de la sécurité des personnes, des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes et de la protection de la jeunesse et de l'enfance au cours des interrogatoires et en cas d'usage de la force, entre autres. Ces modifications visent à améliorer la prestation des participants dans l'exercice pratique proposé au cours des trois derniers jours de la formation.

13. Au cours de la période considérée, 201 fonctionnaires chargés de l'application des lois provenant de 11 États de la région ont bénéficié de possibilités de formation utilisant ce manuel. Les cours de formation nationaux de la Colombie[5], du Pérou[6] et de la Bolivie (État plurinational de)[7] ont formé 151 fonctionnaires chargés de l'application des lois de ces pays, tandis que le cours organisé au Costa Rica[8] a formé 50 fonctionnaires chargés de l'application des lois des États d'Amérique centrale, du Mexique et de la République dominicaine, en collaboration avec la Fondation Arias pour la paix et le progrès humain, une organisation de la société civile active dans ce domaine.

14. Depuis la mise sur pied de ce cours, en 2002, le Centre et ses partenaires ont pu former plus de 2 700 fonctionnaires chargés de l'application des lois dans des zones urbaines et frontalières, et certains pays ont incorporé la méthode de formation dans leurs cours nationaux relatifs à l'application des lois.

15. Le cours fournit également aux fonctionnaires chargés de l'application des lois des divers pays de la région – policiers, membres des forces armées, des services de renseignement et des douanes, représentants du ministère public ou enquêteurs judiciaires – l'occasion de mettre en commun leur expérience personnelle et nationale, leurs pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience. Cela améliore la coordination interinstitutionnelle en vue de mieux contrôler le commerce légal et de prévenir le trafic illicite des armes à feu et constitue aussi un

---

[5] Cours national interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu (6-17 juillet 2009), San Andres.

[6] Cours national interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu (16-25 novembre 2009), Lima.

[7] Cours national interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu (17-28 mai 2010), La Paz.

[8] Cours sous-régional interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu (15-26 mars 2010), San José.

vecteur important pour les institutions représentées dans les commissions nationales sur les armes à feu chargées de la mise en application des plans d'action nationaux.

16. Les activités du Centre ont durablement renforcé la capacité des États de la région de former leur personnel chargé de l'application des lois en fonction des besoins de chaque pays.

17. Dans une collaboration avec le projet de contrôle des armes légères en Amérique centrale du PNUD, les experts en sécurité publique du Centre ont joué le rôle de conseillers techniques lors du premier atelier sous-régional, consacré au fonctionnement des registres d'armes à feu et des échanges d'informations, qui s'est tenu à Panama[9]. Mettant à profit l'expérience acquise lors de la fourniture d'assistance à l'Équateur en 2008, le Centre a présenté les pratiques optimales en matière d'enregistrement des armes, de tenue des registres nationaux et de renforcement de la capacité des États de remplir leurs obligations à l'égard des instruments internationaux concernant les armes à feu.

18. Le Centre a également soutenu l'intégration des initiatives mondiales et régionales dans les programmes et politiques nationaux. Dans l'objectif d'améliorer la sécurité publique dans la région andine grâce à la prévention du crime et au contrôle des armes à feu – dans le cadre du programme d'aide à la région andine financé par le Gouvernement canadien –, le Centre a organisé deux séminaires de haut niveau sur la gestion des politiques, respectivement en Bolivie (État plurinational de)[10] et en Colombie[11], au cours desquels décideurs politiques et législateurs ont discuté des moyens de mettre en œuvre efficacement au niveau national les instruments mondiaux et régionaux concernant les armes à feu. Des présentations interactives détaillées ont été faites lors de ces séminaires, dans le but de faire en sorte que les nouvelles législations sur les armes à feu actuellement en cours d'élaboration dans les pays de la sous-région incorporent l'ensemble des principales obligations découlant des instruments mondiaux et régionaux, et que les dispositions des législations nationales soient harmonisées avec celles des instruments internationaux concernés. Parmi ces instruments mondiaux et régionaux, mentionnons le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Protocole relatif aux armes à feu) et la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes.

3. Approche multisectorielle de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu

19. Une manière efficace d'aborder le fléau que constituent les armes à feu illicites est une approche multisectorielle et à plusieurs niveaux. À cette fin, le Centre a joint ses forces à celles de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour organiser, en août 2009, une formation de quatre jours pour cadres supérieurs et moyens, destinée aux élus municipaux et départementaux de

---

[9] Atelier régional sur les mécanismes et les systèmes technologiques d'échange d'informations entre les autorités responsables du contrôle des armes légères et de petit calibre en Amérique centrale (6 et 7 avril), Panama.

[10] Tenu le 18 mai 2010 à La Paz.

[11] Tenu du 23 au 25 juin 2010 dans le département d'Antioquia (Colombie).

Colombie. En s'appuyant sur l'expérience acquise par le Centre grâce à son cours interinstitutionnel destiné aux responsables de l'application des lois, cette formation a enseigné aux participants des techniques d'investigation spécifiques et leur a offert des outils susceptibles de les guider dans le processus de reconstitution de la chaîne de possession des armes illicites, depuis la saisie de l'arme jusqu'aux audiences pénales.

20. Le Centre, en collaboration avec la Commission nationale contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes du Pérou, a organisé à Lima le 19 août 2009 un séminaire international sur les initiatives interinstitutionnelles de contrôle des armes à feu et leurs relations avec la sécurité publique, afin de susciter un échange de données d'expérience entre un certain nombre d'institutions nationales. Le séminaire a réuni, entre autres, des membres de la commission nationale sur les armes à feu et des experts nationaux et internationaux ainsi que des représentants d'organisations de la société civile en vue de leur faire partager leurs données d'expérience en matière de contrôle des armes à feu et d'effets de ce contrôle sur la sécurité publique dans la région.

4. Législation nationale et instruments mondiaux et régionaux

21. Le Centre a également aidé les États Membres de la région à élaborer les instruments juridiques dont ils avaient besoin pour renforcer la réglementation sur le contrôle des armes à feu. À la demande des États, le Centre a passé en revue leurs lois et réglementations pour vérifier qu'elles étaient conformes aux instruments mondiaux et régionaux concernant les armes à feu. Ces évaluations sont indispensables si l'on veut que les législateurs et les juristes appliquent plus efficacement les instruments mondiaux et régionaux concernant les armes à feu. Grâce à ces études comparatives, le Centre, tenant compte des besoins spécifiques des pays et des particularités sous-régionales, a adapté l'assistance juridique qu'il propose aux États de façon à répondre à ces besoins particuliers. Mettre à jour et améliorer les lois nationales sur les armes à feu permet non seulement de renforcer le cadre juridique mais aussi d'harmoniser le cadre d'action régional afin de faire face à la menace posée par les armes à feu illégales.

5. Synergies avec les organisations sous-régionales

22. Le Centre a fourni aussi des services spécialisés aux organisations régionales et sous-régionales afin d'appuyer leur action dans le domaine des questions touchant aux armes à feu.

23. Pour appuyer les efforts déployés par les États membres de la Communauté andine en vue de mettre en œuvre le Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects (décision 552 de la Communauté andine), le Centre a organisé à Lima, les 25 et 26 mai 2010, le premier atelier sous-régional sur la mise en œuvre du Plan andin, et fourni des conseils et un appui techniques au Pérou pour le déroulement de la réunion. À l'issue de cet atelier, un comité opérationnel a été créé pour doter la Communauté andine du mécanisme d'application dont elle a besoin pour mieux s'attaquer au fléau du trafic qui menace ses sociétés.

6. Plans d'action pour le contrôle des frontières

24. La violence armée dans les zones frontalières constitue un tout autre problème pour la sauvegarde de la sécurité publique. En effet, ces zones se transforment souvent en «no man's land » où des groupes criminels impliqués dans le trafic d'armes, de personnes et de drogues et le blanchiment d'argent arrivent à créer des communautés faisant totalement fi de la loi. Le Centre, en coordination avec le PNUD et le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, a élaboré des initiatives conjointes pour aider les États à faire face à ce problème. Il s'agissait d'évaluer les failles dans le contrôle des frontières et d'élaborer un plan d'action permettant d'offrir une assistance technique aux États faisant partie du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour les questions de sécurité des frontières, dans le cadre de la lutte contre le trafic d'armes à feu. Toutefois, en raison du manque de financement, ce projet est toujours en suspens.

7. Destruction des armes et gestion des stocks d'armes dans les Caraïbes

25. Appuyer la destruction des armes et la gestion des stocks d'armes est fondamental au renforcement de la sécurité publique dans la région des Caraïbes. Des politiques et des procédures détaillées de gestion des stocks d'armes accompagnées de la destruction régulière des armes confisquées ou en excédent sont essentielles pour promouvoir la transparence et réduire le détournement des armes à feu vers des réseaux criminels. Avec l'appui financier du Département d'État américain, le Centre a commencé à fournir une assistance technique à huit États des Caraïbes (Bahamas, Belize, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago) en matière de destruction d'armes et de gestion des stocks.

26. Pendant la période considérée, le Centre a lancé ce programme sous-régional dans trois des huit États caribéens ciblés (Grenade[12], Jamaïque[13] et Bahamas[14]) en évaluant leurs capacités nationales en matière de destruction d'armes et de gestion des stock d'armes, étape importante vers l'élaboration de leurs plans d'action nationaux respectifs. Ces plans visent à réduire la quantité d'armes et de munitions en circulation afin d'améliorer la sécurité et la gestion des installations de stockage nationales et de renforcer les capacités du secteur de la sécurité (police et forces armées) et des autorités nationales concernées.

27. À cet égard, le Centre a organisé le premier atelier sous-régional de sensibilisation aux meilleures pratiques en matière de destruction d'armes et de gestion des stocks d'armes à feu, à Kingston les 28 et 29 mai 2010. Pendant l'atelier, le Centre a présenté des normes internationales relatives à la mise en sûreté et à l'élimination des armes à feu, et, qui plus est, une analyse des coûts par rapport aux bénéfices. Cet exposé a été suivi de débats ouverts et approfondis sur les besoins particuliers et les pratiques actuelles des États. En conséquence, la question de la gestion des stocks est désormais inscrite à l'ordre du jour de ces États caribéens. Il y a beaucoup à faire dans la sous-région pour améliorer la sûreté et la sécurité des stocks d'armes à feu, cela passant par une meilleure gestion, et le Centre continuera de fournir une assistance technique en la matière.

---

[12] Mission d'évaluation de la gestion des stocks d'armes à feu (24-28 mai 2010), Saint-Georges.

[13] Mission d'évaluation de la gestion des stocks d'armes à feu (31 mai-4 juin 2010), Kingston.

[14] Mission d'évaluation de la gestion des stocks d'armes à feu (21-25 juin 2010), Nassau.

8. Partenariats pour de nouvelles méthodes de recherche

28. Le Centre a introduit de nouveaux instruments de recherche et de sensibilisation concernant les questions relatives à la violence par les armes à feu dans les écoles, à la violence commise par des bandes et au trafic d'armes à feu, et à la sécurité privée dans son rapport avec les armes à feu ainsi qu'à la mise en œuvre dans la région de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

29. Dans le cadre des activités de recherche et de sensibilisation susmentionnées, le Centre s'est associé avec les ministères de l'éducation nationaux, l'Organisation des États américains (OEA), le PNUD, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et la Fondation Friedrich Ebert. Ces activités doivent contribuer à mettre en place une méthode plus intégrée permettant aux États de la région de lutter contre le trafic d'armes à feu, et à élaborer des politiques et des initiatives régionales en la matière. Elles seront également une source importante de références lors de la mise en place des programmes d'assistance futurs que le Centre fournira aux États à leur demande.

30. En décembre 2009, le Centre a organisé la première étude régionale sur les politiques visant à prévenir la prolifération des armes à feu et la violence armée dans les établissements scolaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette étude ciblait particulièrement les éducateurs et les parents compte tenu du rôle crucial qu'ils peuvent jouer dans la réduction ou la prévention de la violence armée dans les écoles. Son but était de faire connaître les solutions juridiques et les mesures et programmes adoptés en vue de réduire ou de prévenir la violence armée dans les écoles, ainsi que de renforcer le dialogue entre éducateurs, dirigeants étudiants, autorités, organismes des Nations Unies et autres parties prenantes sur des questions relatives à la sécurité humaine et au développement des enfants, des adolescents et des jeunes.

31. Le phénomène des bandes est un problème continu pour les États qui combattent la violence armée car les activités de ces bandes ont une incidence sur la demande, l'offre et la diffusion des armes à feu illégales aux niveaux national et régional. En réponse à une demande de la Commission sur la sécurité continentale relevant de l'OEA, le Centre a partagé son savoir-faire dans le domaine de la prévention de la violence par les bandes et contribué à l'élaboration par le groupe de travail de la Commission d'une stratégie régionale visant à promouvoir la coopération interaméricaine pour la lutte contre les bandes criminelles. Le Centre se réjouit à la perspective de contribuer davantage aux travaux du groupe de travail et de s'associer à l'OEA pour lutter contre la violence des bandes en adoptant une stratégie régionale.

32. Le Centre a également réalisé une étude approfondie sur les risques éventuels pour la société de la multiplication des compagnies de sécurité privées et de la montée de la demande d'armes à feu qui en découle, ainsi que sur les incidences de cette hausse sur les politiques nationales et les institutions publiques concernées. Ce sujet suscite de plus en plus d'intérêt comme le prouvent l'augmentation des réunions régionales sur la question et le nombre de demandes envoyées au Centre pour qu'il fasse des exposés spécialisés. On notera en particulier les demandes formulées par : la Fondation Friedrich Ebert pendant la deuxième réunion de l'observatoire du crime organisé pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a eu lieu au Costa Rica en septembre 2009; le projet centraméricain pour le contrôle des

armes légères à la conférence interparlementaire[15]; et par les organismes des Nations Unies tendant à sensibiliser des entités publiques et le secteur de la sécurité privée à l'importance de pratiques et de normes solides de gestion des stocks d'armes à feu, y compris de stocks publics afin de prévenir le trafic illicite d'armes.

33. Pour célébrer le dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité portant sur les femmes, la paix et la sécurité, résolution historique traitant particulièrement des conséquences de la guerre sur les femmes et du rôle des femmes en matière de résolution de conflit et de paix durable, le Centre, en collaboration avec l'INSTRAW, a publié un dossier d'information sur la mise en œuvre de cette résolution dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que des directives pour élaborer et exécuter un plan d'action national facilitant cette mise en œuvre. Ce dossier donnait également un aperçu des besoins particuliers des femmes et de l'obligation des États de renforcer leur participation tant en ce qui concerne le choix des politiques qu'au niveau opérationnel dans la lutte contre la violence armée en Amérique latine et dans les Caraïbes.

34. D'autres initiatives conjointes concernant les femmes seront exécutées par le Centre, l'INSTRAW et le Réseau d'action international contre les armes légères en vue de promouvoir l'élaboration de plans d'action nationaux facilitant une bonne application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

B. Actions de sensibilisation et de communication

35. À la demande des États Membres, le Centre a entrepris des actions de sensibilisation et de communication sur le thème du désarmement et de la non-prolifération en vue d'instaurer une culture durable du désarmement dans l'ensemble de la région et dans tous les secteurs.

1. Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (2001)

36. En mars 2010, à Lima, les États Membres se sont réunis pour discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette plate-forme régionale, la troisième d'une série de réunions régionales dirigées par le Bureau des affaires de désarmement, visait à préparer les États, grâce à un vaste processus de consultation, à la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, ainsi qu'à montrer à la communauté internationale représentée à l'événement les avancées et progrès réalisés aux niveaux national, sous-régional et régional.

37. Quatre groupes de travail spécifiques sous régionaux chargés de questions telles que le contrôle des frontières, la coopération internationale, le marquage et le traçage, l'institutionnalisation et le lien entre le trafic illicite des armes à feu avec d'autres activités illicites transnationales, ont donné aux États Membres l'occasion de débattre activement des progrès accomplis et des défis à relever dans la mise en

[15] « Action parlementaire concernant les armes de petit calibre – politiques, législation et approches régionales » (22 et 23 octobre 2009), Managua.

œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, en préparation de la quatrième Réunion biennale tenue en juin à New York.

38. De la même façon, le Centre et le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, agissant en collaboration avec le Réseau d'action international contre les armes légères et le Mouvement suédois pour la réconciliation, ont donné aux organisations de la société civile, lors d'une réunion régionale qui a eu lieu en avril 2010, l'occasion de délibérer activement des questions relatives aux armes à feu avant la tenue de la quatrième Réunion biennale[16].

39. Afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Centre a continué d'apporter son savoir-faire technique pour la mise au point et la maintenance du système de soutien à la mise en œuvre du Programme d'action – un système en ligne facile d'accès proposant aux États, aux organisations internationales et régionales et à la société civile une précieuse série d'outils virtuels à appliquer à la mise en œuvre du Programme d'action. Le système, qui comporte une section assistance internationale, donne des informations sur l'expression des besoins et les demandes d'assistance internationale des États Membres, fournit des données pertinentes sur les réunions et documents en lien avec le Programme d'action et présente des propositions de projets en vue de leur examen pour financement.

2. Mesures de confiance par la transparence à l'échelon régional

40. Afin de donner suite à l'appel lancé en 2009 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques, exhortant à poursuivre les initiatives régionales en faveur de la transparence en matière d'armement, le Centre a participé à l'organisation d'un atelier régional du Bureau des affaires de désarmement d'une durée de deux jours, le premier de ce type à être organisé en Amérique latine et dans les Caraïbes depuis 2002. Cet atelier régional, qui s'est déroulé les 3 et 4 mars 2010 à Lima, portait sur le thème de la transparence internationale en matière de transfert d'armes et de dépenses militaires comme moyen de renforcer la confiance mutuelle. Il a offert aux États d'Amérique latine et des Caraïbes un cadre d'échange de points de vue et de données d'expérience concernant les rapports présentés dans le cadre du Registre des armes classiques et de l'instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires. L'atelier visait en outre à aider les États Membres de la région à améliorer la qualité, la précision, la cohérence de leurs rapports et la présentation de ceux-ci dans les délais. Des experts du Bureau des affaires de désarmement ont fourni des conseils techniques concernant la nature et la structure des deux instruments, ainsi que les procédures s'y rapportant, dans l'optique d'encourager les États de la région à soumettre davantage de rapports annuels nationaux.

41. Outre l'action qu'il a entreprise pour renforcer les capacités des États d'Amérique latine et des Caraïbes en ce qui concerne l'élaboration des rapports annuels relatifs au Registre des armes classiques, le Centre a fourni une aide

[16] Réunion de la société civile d'Amérique latine sur la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères et les comités préparatoires de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes (26 et 27 avril 2010), Mexico.

technique aux fins de la révision de la base de données du Registre. Afin de rendre cette base plus conviviale, un outil en ligne modernisé a été créé pour accroître le taux de production des rapports, encourager et promouvoir leur soumission en temps voulu, et permettre le transfert direct des données issues de ces rapports des États dans la base de données rénovée. Les informations fournies électroniquement par les États devraient permettre d'atteindre un niveau d'efficacité, de sécurité et de précision supérieur dans l'établissement des rapports, et d'affermir le Registre dans sa fonction de mesure de confiance et de source fiable d'informations faisant autorité en matière de commerce international des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre.

3. Armes de destruction massive (résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité)

42. À la demande des États Membres, le Centre a présenté son expérience et les enseignements qu'il en a tirés dans le domaine du renforcement des capacités et de l'assistance technique lors d'une réunion destinée aux États d'Amérique centrale et consacrée à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité[17].

4. Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération

43. Pendant la période considérée, plusieurs États de la région ont demandé une aide spécifique au Centre afin de renforcer les capacités et les connaissances de leurs représentants gouvernementaux concernant les instruments, mesures pratiques et mécanismes relatifs au désarmement, pour qu'ils soient mieux à même de relever efficacement les nouveaux défis qui se font jour dans les domaines de la paix, du désarmement et de la non-prolifération.

44. Le Centre a mis au point un cours de sensibilisation au désarmement destiné à aider tant les étudiants d'instituts de diplomatie que les diplomates travaillant dans le domaine du désarmement à acquérir une connaissance approfondie des différentes questions liées au désarmement et à la sécurité et à élargir leur compréhension des instruments relatifs au désarmement. Le Centre, en coopération avec l'OEA, cherche un financement pour cette initiative.

45. Il s'est aussi employé, de concert avec cette même organisation, à la création d'un système virtuel régional interaméricain qui permettra de centraliser les informations sur les propositions éducatives et cadres de mise en œuvre en matière de désarmement et de non-prolifération. Cette initiative s'appuie sur le cours de sensibilisation au désarmement du Centre et vise à promouvoir les dialogues régionaux et sous-régionaux constructifs, les mesures de confiance et la coopération dans le domaine du désarmement, concourant ainsi à la culture de la paix dans la région.

IV. Effectif, financement et administration

A. Financement

46. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par

[17] Tenue du 8 au 10 septembre 2009 à San José.

les États Membres et les organisations intéressées au titre des activités de base et des programmes. Au cours de la période considérée, ces contributions volontaires se sont élevées à 1 780 183,56 dollars[18]. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements américain, canadien, colombien, espagnol, guyanien, néerlandais, panaméen, péruvien, suédois et turc et de leurs généreuses contributions financières et de leur précieux soutien aux activités du Centre pour 2009. On trouvera à l'annexe au présent rapport des informations sur l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour 2009.

47. Malgré cette aide importante, comme les activités au titre des programmes du Centre dépendent entièrement des contributions volontaires, la mobilisation de ressources est restée un élément central tout au long de la période considérée et les initiatives dans ce domaine sont demeurées prioritaires dans le plan de travail du Centre. En outre, la pénurie de ressources financières a été encore exacerbée par l'augmentation du coût de la vie à Lima, ville hôte du Centre. Le Secrétaire général fait appel au Gouvernement péruvien pour qu'il continue de fournir au Centre le soutien financier et général nécessaire pour contrebalancer l'augmentation des frais de fonctionnement.

48. Les efforts concertés du Centre ont conduit à la constitution de nouveaux partenariats avec les États-Unis d'Amérique et le Canada. Ces partenariats permettront au Centre d'apporter dans les régions caribéenne et andine une aide à la sécurité publique qui englobe tous les aspects.

49. En 2009/10, le Centre a continué de mettre en œuvre son projet triennal de renforcement de la sécurité publique, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement – dont la contribution financière en faveur de ce programme, ainsi que du fonctionnement général du Centre, a été la plus importante et a joué un rôle essentiel dans le succès de la mise en œuvre du programme et le maintien du personnel de base du Centre.

50. En 2009, le Gouvernement espagnol a lui aussi annoncé d'importantes ressources à l'appui du programme de sécurité publique du Centre, en particulier dans le domaine de la prévention de la violence armée, ainsi que du fonctionnement général du Centre.

51. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements suédois et espagnol de leur soutien financier stable en faveur du Centre et venant appuyer ses projets dans le domaine de la sécurité publique et le maintien de son personnel de base.

52. En outre, le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements canadien et américain pour leur soutien financier en faveur des séries de mesures d'aide prises par le Centre respectivement pour les régions andine et caribéenne.

53. Le Centre a aussi tiré profit des initiatives conjointes qu'il a entreprises avec des organisations partenaires clefs, telles que le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, l'OEA, l'UNODC et le PNUD, qui l'ont aidé à mener ses activités liées à la paix, au désarmement et au développement en lui apportant

[18] Canada (201 498,60 dollars), Colombie (2 500,00 dollars), Espagne (351 800,00 dollars), États-Unis d'Amérique (405 360,00 dollars), Guyana (1 000,00 dollars), Panama (1 000,00 dollars), Pérou (30 000,00 dollars), Suède (807 024,90 dollars), Turquie (10 000,00 dollars).

des contributions en nature et en mettant en place des arrangements pour le partage des coûts.

54. Si l'on veut que le Centre réponde aux demandes d'aide formulées par les États Membres, une augmentation des contributions volontaires sera nécessaire. Les ressources actuelles sont insuffisantes pour permettre au Centre de répondre de façon adéquate à toutes les demandes reçues.

B. Effectif et administration

55. Pour pouvoir s'acquitter pleinement et efficacement de son mandat, le Centre régional doit s'appuyer sur une équipe compétente et stable constituée du personnel de base de la catégorie des administrateurs et du personnel de soutien nécessaire. Grâce à l'appui des États Membres, le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit le recrutement d'un fonctionnaire de la catégorie des administrateurs et d'un agent des services généraux recruté sur le plan local. Le processus de recrutement à ces deux postes était en cours au moment de la rédaction du présent rapport.

56. Le Centre reste néanmoins entièrement tributaire des contributions financières volontaires pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de désarmement et de non-prolifération dans la région; les contributions financières sont donc aussi indispensables pour recruter le personnel nécessaire aux projets et pour mettre en œuvre des initiatives concrètes.

V. Conclusion

57. Au cours de la période considérée, le Centre a entrepris plus de 20 activités majeures qui ont bénéficié à plus de 530 représentants des gouvernements et de la société civile de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; il a en outre reçu 26 nouvelles demandes d'aide de la part des États Membres.

58. Le Centre a fait bénéficier les États Membres de son savoir-faire et de son approche unique et intégrée de la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu dans toute la région. Parmi les activités menées, on citera le renforcement des capacités en matière d'application des lois, une assistance technique concernant la gestion des stocks d'armes et la sécurité aux frontières et un soutien juridique et stratégique – l'objectif étant de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

59. Les États Membres, les partenaires du système des Nations Unies et les organisations régionales se sont dits satisfaits de l'assistance de qualité fournie par le Centre, la preuve en étant que son savoir-faire s'étend et qu'il est de plus en plus sollicité dans le cadre des efforts de coopération avec les États Membres, les organisations régionales et les institutions du système des Nations Unies. Dans ces cas-là et pour de nombreuses initiatives, il a proposé des conseils, de l'aide et des pistes pour résoudre les problèmes de sécurité publique posés par le trafic illicite d'armes à feu.

60. Se félicitant du soutien financier apporté au Centre par plusieurs gouvernements, le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les partenaires qui sont en mesure de le faire à apporter au Centre le soutien financier qui lui permettra de proposer sans discontinuer son savoir-faire en matière de désarmement en réponse aux demandes des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2009

	Dollars des États-Unis
Solde du Fonds au 31 décembre 2008	1 095 074
Recettes (1er janvier-31 décembre 2009)	
Contributions volontaires	576 348
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	0
Intérêts créditeurs	39 170
Recettes diverses	141 257
Total partiel	**1 851 849**
Dépenses (1er janvier-31 décembre 2009)	461 777
Dépenses d'appui au programme	63 901
Total partiel	**525 678**
Ajustement des dépenses au titre de la période précédente	2
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds, remboursements aux donateurs	21 940
Réserves et solde du Fonds (31 décembre 2009)	**1 304 229**

Note : Ces informations reposent sur l'état financier de 2009. Durant la période examinée, des contributions d'un montant total de 576 348 dollars ont été reçues des pays suivants : Colombie (2 500 dollars), Guyana (998 dollars), Panama (1 000 dollars), Pérou (30 000 dollars), Suède (531 850 dollars) et Turquie (10 000 dollars).
Durant la période allant du 1er janvier au 30 mai 2010, des contributions supplémentaires d'un montant total de 1 234 724 dollars ont été reçues du Canada (201 389 dollars), de l'Espagne (351 800 dollars), des États-Unis d'Amérique (405 360 dollars), du Guyana (1 000 dollars) et de la Suède (275 175 dollars).